



D.2018.03.28.10.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

10 - PROJETS TERRITORIALISES

10.7 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - Station Mirail Basso Cambo : Avenant n° 1 au marché n°52M 2016 12947 M « Courant forts & faibles / Faux plafonds » conclu avec le groupement d'entreprises FOURNIE GROSPAUD / GEVAERT : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.02.01.3.9 du 01 février 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 5 « Courant forts & faibles / Faux plafonds » relatif à la réalisation des aménagements de la station Mirail Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12947 M, d'un montant de 292 608,93 € HT, a été notifié au groupement d'entreprises FOURNIE GROSPAUD / GEVAERT, le 13 mars 2017, pour une durée de 15 mois.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix unitaires nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

PN 4.7 – Mise en place de 4 caméras en provisoire Le forfait : 2 388,00 € HT

PN 4.8 – Adaptation pour écran de cantonnement Le forfait : 1 680,00 € HT

- la modification des quantités du Détail Estimatif du marché suite à l'intégration de ce prix nouveau.

2° - Présentation de l'avenant

I - Prestations complémentaires

- Mise en place de 4 caméras en provisoire : cette prestation complémentaire a été rendue nécessaire par la nécessité de contrôler l'extension des façades de quai alors que les caméras définitives, en commande, n'étaient pas disponibles.
- Adaptation pour écran de cantonnement : cette prestation complémentaire a été rendue nécessaire par la nécessité de découper le caisson des rampes lumineuses existantes afin d'intégrer le passage de la retombée en verre des écrans de cantonnement.

II - Modification des quantités du détail estimatif du marché

Les prestations complémentaires listées ci-dessus font l'objet d'un ajustement des quantités du Détail Estimatif en intégrant ces prix unitaires nouveaux définitifs au Bordereau des Prix Unitaires et les quantités afférentes.

Par ailleurs, il convient d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché, hors prix nouveaux, d'une moins-value de 4 760,31 € HT.

III – Montant de l'avenant

L'incidence financière du présent avenant se décompose comme suit :

Total de la quantité intégrée au Détail Estimatif relative au prix nouveau HT : + 4 068,00 €

Total ajustements des autres quantités du Détail Estimatif HT : - 4 760,31 €

Montant HT du présent avenant :

- 692,31 €

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-7D- DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018

Il convient de noter que cet avenant comprend la clause de renonciation à recours suivante :

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

3° - Montant du marché

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève selon le nouveau Détail Estimatif à :

Montant de la Décomposition Globale et Forfaitaire HT :	260 252,89 €
Montant du Détail Estimatif HT :	<u>31 663,73 €</u>
Montant Total du marché (DPF + DE) HT :	291 916,62 €

Au regard du montant initial du marché de 292 608,93 € HT, le montant de l'avenant n°1, qui représente une diminution de 692,31 € HT, correspond à une diminution de 0,1% par rapport au montant initial du marché précité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2016 12947 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

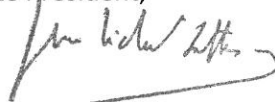
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2016 12947 M conclu avec groupement d'entreprises FOURNIE GROSPAUD / GEVAERT pour un montant de -692,31 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A STATION MIRAIL BASSO CAMBO

LOT N° 4 COURANTS FORTS & FAIBLES / FAUX PLAFONDS

AVENANT N° 1

**MARCHE N° 52M 2016 12947 M
FEVRIER 2018**

Titulaire : FOURNIE GROSPAUD / GEVAERT



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-10-7D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.02.01.3.09 du 01 février 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 4 « Courant forts & faibles / Faux plafonds » relatif à la réalisation des aménagements de la station Mirail Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2016 12947 M a été notifié le 13 mars 2017 pour une durée de 15 mois.

Le montant global du marché s'élève à 292 608,93 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :
 - PN 4.7 – Mise en place de 4 caméras en provisoire Le forfait : 2 388,00 € HT
 - PN 4.8 – Adaptation pour écran de cantonnement Le forfait : 1 680,00 € HT
- la modification des quantités du Détail Estimatif du marché suite à l'intégration de ce prix nouveaux.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 1

L'incidence financière du présent avenant se décompose comme suit :

Total de la quantité intégrée au Détail Estimatif relative au prix nouveau HT :	+ 4 068,00 €
Total ajustements des autres quantités du Détail Estimatif HT :	- 4 760,31 €
Montant HT du présent avenant :	- 692,31 €

ARTICLE 3 – MODIFICATION APPORTÉE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le prix de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire reste inchangé à un montant de 260 252,89 € HT.

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial du Détail Estimatif HT :	32 356,04 €
Diminution apportée par l'avenant n° 1 HT :	- 692,31 €
Nouveau montant du Détail Estimatif HT :	31 663,73 €

Le montant total du marché est ainsi porté à :

Montant de la Décomposition Globale et Forfaitaire HT :	260 252,89 €
Montant du Détail Estimatif HT :	31 663,73 €
Montant Total du marché (DPF + DE) HT :	291 916,62 €

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau de Prix Unitaires initial complété fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial complété et modifié fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 - RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

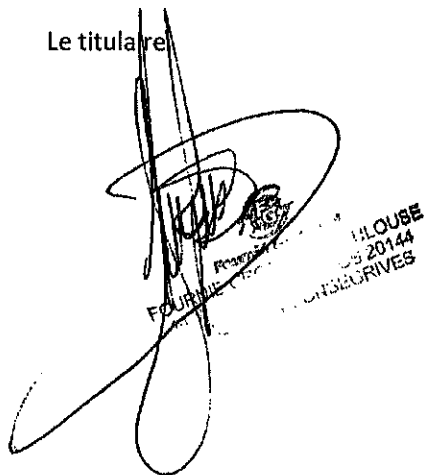
ARTICLE 7 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le 21.02.18

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage



FOURMIL
US 20144
HOUSE
ONCEORIVES